

La Norvège ne souhaite pas accéder à cette demande, car elle affirme qu'il n'est pas possible d'augmenter les quotas fixés pour la zone norvégienne. Le ministre des pêches de la Norvège ainsi que l'Association des pêcheurs norvégiens estiment plutôt que la Norvège devrait reconsidérer les restrictions qui sont à l'heure actuelle imposées à ses produits agricoles. Cependant, les agriculteurs norvégiens s'y opposent violemment.

Les Norvégiens ne redoutent pas l'avènement imminent du marché intérieur de la CEE en 1992. Cela se traduira probablement par une plus grande normalisation des exigences d'étiquetage et d'emballage. Aujourd'hui, les exportateurs sont confrontés à des exigences en matière de contrôle et d'octroi de licence qui diffèrent selon les pays membres de la CEE. Après 1992, la normalisation de la réglementation des pays membres devrait améliorer la situation des exportateurs norvégiens comme de leurs concurrents.

En 1989, les Norvégiens vont intensifier leurs efforts de marketing. Le Conseil de commercialisation du poisson d'élevage (qui appartient à 50 pour cent aux aquiculteurs et à 50 pour cent aux exportateurs) a prévu à cette fin un budget de 50 millions de couronnes norvégiennes (10 millions de dollars canadiens), dont l'essentiel visera directement le Japon, premier marché mondial du saumon. En outre, l'organisation chargée de la vente des produits aquicoles s'est engagée à subventionner une campagne de promotion au Japon. En 1988, les exportations norvégiennes de saumon, frais essentiellement, ont atteint près de 2,500 tonnes. D'après le Conseil norvégien des exportations, les possibilités d'exportation du saumon surgelé